



Vos références :

Référence : D455522018565

Affaire(s) technique(s) :

Interlocuteur(s) : SIUTKOWSKI Magali

Ministère de la Transition Énergétique
A l'attention de Monsieur Laurent MICHEL
Directeur général de l'Énergie et du Climat
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

**Direction des Projets Déconstruction et
Déchets**

154, avenue Thiers – CS 60018

69458 Lyon Cedex 06

Objet : PNGMDR 2022-2026 : Art. 30 - Chroniques EDF de production des déchets de faible activité à vie longue et envoi prévisionnel en stockage

Lyon,

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur général,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, jointe en annexe, la réponse apportée par EDF à l'article 30 de l'arrêté du 9 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1547 prévu par l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement et établissant les prescriptions du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs.

Cette demande est la suivante : « Pour l'application de l'article D. 542-88 du code de l'environnement et de l'action nommée FAVL.2 du PNGMDR, les producteurs de déchets radioactifs, en lien avec l'Andra, transmettent au ministre chargé de l'énergie un rapport définissant les chroniques de production de déchets de faible activité à vie longue et de leur envoi prévisionnel en stockage avant le 31 décembre 2022. ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération respectueuse.

Myriam COLACICCO

Directrice de la Ligne de Projets Graphite

Le 22/12/2022



COLACICCO Myriam

**DIRECTION PROJETS
DECONSTRUCTION DECHETS**

154 avenue Thiers CS 60018
69458 LYON CEDEX 06

Téléphone : 04.72.82.46.46
Télécopie : -

www.edf.com

EDF - SA au capital de 1 943 290 542
euros – 552 081 317 R.C.S. Paris
Siège social : 22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France

ANNEXE

EDF : Chroniques de production des déchets de faible activité à vie longue et de leur envoi prévisionnel en stockage

Les déchets de faible activité à vie longue d'EDF sont constitués des empilements, chemises et rondins de graphite qui proviennent de l'exploitation et du démantèlement à venir des 6 réacteurs électronucléaires aujourd'hui à l'arrêt de la filière Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG).

En ce qui concerne les 6 réacteurs de Bugey 1, Chinon A1, Chinon A2, Chinon A3, Saint-Laurent A1 et Saint-Laurent A2 :

- La chronique de production des déchets présentée ici repose sur l'hypothèse d'une instruction du dossier de démantèlement du réacteur de Chinon A2 – tête de série du programme de démantèlement d'EDF - par l'ASN en 4 ans (dépôt du dossier programmé par EDF en décembre 2022).
- La chronique d'envoi prévisionnel en stockage présentée ici repose sur une stratégie d'évacuation des déchets en ligne.

En ce qui concerne les Silos de Saint-Laurent :

Les silos de Saint-Laurent sont une installation d'entreposage contenant des déchets graphite (chemises, rondins) issus de l'exploitation des 2 réacteurs Saint-Laurent A1 et A2. Le dernier ensilage de déchets a eu lieu en 1994, à l'issue de l'arrêt définitif des réacteurs. EDF prévoit le démantèlement de cette installation et la mise en service d'une nouvelle installation d'entreposage au début de la décennie 2030. L'envoi prévisionnel en stockage des déchets interviendra à l'horizon 2080.

	Masse (t)	Volume à stocker (m ³)	Chronique de production des déchets	Chronique d'envoi prévisionnel en stockage
Bugey 1	2 585	10 647	2066-2073	2066-2073
Chinon A1	1 120	4 703	2063-2067	2063-2067
Chinon A2	2 200	9 126	2046-2049	2046-2049
Chinon A3	2 670	10 975	2068-2076	2068-2076
Saint-Laurent A1	3 272	13 268	2071-2082	2071-2082
Saint-Laurent A2	3 220	13 057	2068-2079	2068-2079
Silos de Saint-Laurent	2 000	8 424	Sans objet	2077-2080